

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2022).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGCL, communes de 20 000 à moins de 50 000 hab (comptes de gestion 2019)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 293,17	1 212,00
2	Produit des impositions directes/population	653,52	670,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 439,49	1 405,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	368,01	301,00
5	Encours de dette/population	823,45	1 018,00
6	DGF/population	186,96	202,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,80%	62,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	96,74%	93,40%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	25,57%	21,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	57,20%	72,40%